

NAISSANCE, RÉORGANISATION OU FORMALISATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ? LA PROPRIÉTÉ DES RUES DE PARIS, XVI^E-XVIII^E SIÈCLES

[Nicolas Lyon-Caen](#), [Raphaël Morera](#)

Université Gustave Eiffel | « Flux »

2018/1 N° 111-112 | pages 44 à 56

ISSN 1154-2721

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-flux-2018-1-page-44.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Université Gustave Eiffel.

© Université Gustave Eiffel. Tous droits réservés pour tous pays.





Naissance, réorganisation ou formalisation d'un système d'information ? La propreté des rues de Paris, XVI^e-XVIII^e siècles

Nicolas Lyon-Caen, Raphaël Morera

La police des Lumières est désormais souvent décrite comme l'inventeur d'un savoir spécifique sur la ville, obtenu au moyen de la surveillance des populations mais aussi par la collecte et l'enregistrement centralisé d'une masse considérable d'informations (1). Dans le cas parisien, cette police nouvelle s'incarne dans une institution bien étudiée, la Lieutenance générale de police, créée dans les années 1660 (Milliot, 2011 ; Vidoni, 2014). S'il est indéniable que celle-ci a effectivement une pensée et une action propres, elle n'est ni la seule, ni la première. Ce savoir concerne au premier chef les municipalités et les divers pouvoirs citadins dont la principale préoccupation est de veiller à l'approvisionnement des habitants, mais aussi à la disponibilité des matériaux de construction et à celle des autres matières premières comme le bois de chauffe. La satisfaction de ces besoins élémentaires des populations urbaines constituait un enjeu de gouvernance fondamental qui recouvrait en bonne partie la nécessité d'organiser les flux de marchandises qui affluaient vers les marchés (Marin, Virilouvet, 2004). Les autorités urbaines et étatiques pouvaient pour cela agir sur les prix, en les enregistrant ou en jouant sur le niveau des taxes d'octroi à l'entrée, mais aussi sur la cité elle-même, en consacrant des institutions et des espaces spécifiques à la commercialisation des denrées les plus précieuses, dans un souci de surveillance des transactions.

Pour autant, le savoir résultant de ces pratiques ne provenait pas nécessairement d'une politique délibérée de collecte d'informations. Plutôt qu'une démarche d'enquête, ce sont les processus de contrôle de la bonne exécution des marchés qui produisaient l'essentiel de l'information disponible. Il faut en effet insister sur le caractère longtemps épars, partagé et co-construit de ces informations sur la ville, en particulier avec

les acteurs économiques qui prenaient en charge les flux de marchandises, spontanément ou à la demande des autorités publiques (Kaplan, 1984 pour Paris spécifiquement ; Martinat, 2004 ; Zeller, 1989). Producteurs et commerçants, qui se déterminaient en partie à partir d'une rationalité relative aux prix, échangeaient des informations avec les autorités urbaines qui pouvaient à l'occasion les contraindre à agir ou vérifiaient la bonne exécution des tâches ou des monopoles qu'on leur avait confiés. En revanche, dans les secteurs où le profit ne constituait pas un aiguillon suffisamment incitatif, les villes devaient-elles compter sur leurs propres forces ? L'évacuation des déchets posait à cet égard un problème spécifique. Les « boues et immondices », selon l'expression consacrée à l'époque moderne, n'avaient pas vocation à enrichir leurs producteurs et constituaient une véritable charge pour la collectivité. Même si le recyclage et la réutilisation des matériaux étaient monnaies courantes, par exemple pour la construction et l'artisanat (Guillaume, 2007), certains déchets ne trouvaient pas d'usage sur place. Ils pouvaient cependant se révéler précieux ailleurs. Les agriculteurs étaient en effet susceptibles d'en utiliser comme engrais (Van Driel, 2014). Mais sauf cas particulier, comme le crottin de cheval des écuries, cet intérêt n'était pas suffisamment fort pour les conduire à organiser eux-mêmes le ramassage. Les autorités urbaines devaient donc les collecter et les stocker en dehors de la ville. En ce sens, le déchet à jeter n'est donc pas tout à fait une invention du XIX^e siècle (Barles, 2005). La collecte des ordures soulève en effet très précocement des enjeux logistiques liés au transport, lequel ne peut être assuré que par des acteurs équipés et organisés, et des enjeux de financement. De sorte que la propreté urbaine suppose une mise en relation entre les producteurs de déchets et les

- les saletés des rues : un mélange de boues, d'excréments animaux, de terres de toutes sortes ;
- le contenu des fosses d'aisance.

Ces rebuts doivent être portés hors de la ville, dans les décharges, appelées « voiries » pour qu'ensuite les paysans puissent, au bout de quelques années, les réutiliser comme engrais. Les déchets du travail artisanal sont censés suivre des trajectoires séparées, pour ne pas infecter ces déchets ordinaires, mais avec des résultats pas toujours convaincants (Le Roux, 2012)

Les contemporains ne sont pas avares d'estimations quant aux quantités concernées, preuve que des chiffres circulent assez largement, et ce, de manière précoce dans le siècle. À l'été 1721, saison d'étiage, chaque quartier produirait quotidiennement une trentaine de mètres cubes de déchets. À la veille de la Révolution, Ronesse (1782) estime la masse des ordures domestiques à 30 000 tonnes par mois, soit 500 à 600 kg par habitant et par an, presque autant que les seuls ménages français en 2009, même si le calcul de Ronesse (p. 94) inclut de son côté les déchets de l'industrie et de la voie publique (2). L'ordre de grandeur semble correct. Un autre calcul contemporain affirme que Paris produit en une année 270 000 m³ de boues (Boudriot, 1986, p. 518), matières fécales non comprises. La conjugaison des deux estimations donne une densité moyenne de la boue de 1,33 tonne par m³, ce qui correspond à peu près à la contenance d'un tombereau de la deuxième moitié du XVIII^e siècle lequel chargeait 1,5 t pour 1,5 m³.

Le traitement de cette énorme quantité de déchets suppose donc au bas mot 180 000 mouvements de charrois de boue dans l'année. Or, à la fin de l'Ancien Régime, le nettoyage des rues est assuré par une flotte d'une centaine de tombereaux (voir Doc. 1) menés chacun par un charretier et deux « retraits », soit un total de 300 personnes environ. Chaque équipe accomplit donc plusieurs allers et retours quotidiens entre les rues parisiennes et leur voirie de rattachement. Cela non compris les véhicules, souvent simplement à bras, destinés à évacuer le contenu des fosses d'aisance, contenu normalement enfermé dans des tonneaux plus ou moins hermétiques. En 1767, la compagnie du ventilateur, une société visant le monopole de la vidange de ces fosses (Bouchary, 1942, p. 93-116) tablait sur un volume annuel de 7500 toises cubes (environ 55 000 m³) à évacuer à l'aide d'une quinzaine de charrettes et de 1200 tonneaux (3). Mais en cas de difficultés exceptionnelles, la main-d'œuvre se fait plus nombreuse : en décembre 1788, environ

un millier d'ouvriers sont rémunérés à la journée pour enlever la neige et la glace qui ont envahi les rues. Cette modeste flotte permanente est l'objet de nombreuses attentions. Le volume des charrois est par exemple standardisé. Au XVII^e siècle, leur contenance est fixée à 24 pieds cubes ; en 1748, à 45 pieds cubes. Leur charge moyenne est estimée par Ronesse (1782) à 3 000 livres pesant, soit un peu moins d'1,5 tonne (p. 92). Le XIX^e siècle n'y changera pas grand-chose. Ils sont en outre progressivement numérotés, comme la plupart des véhicules circulant dans Paris, dont les carrosses de place, les futurs taxis. Cette identification matérialisée par un panneau apposé sur le véhicule est obligatoire depuis 1720 environ. Leurs fréquences de passage sont aussi étroitement prévues : à partir des années 1640 au moins, sont publiés des calendriers fixant le trajet hebdomadaire rue par rue. Même sans prescrire d'itinéraire précis, ils tendent probablement à contraindre fortement les trajets. Le rythme maximum atteint alors trois passages par semaine pour les principales artères ; mais dès les années 1660, celles-ci sont nettoyées chaque jour (quoique très rarement le dimanche), les autres en fonction de leur trafic de 1 à 5 fois par semaine. L'implantation des décharges (voir Doc. 2) en dehors des murailles, puis au-delà des boulevards après la suppression des enceintes à partir des années 1660, et leur éloignement progressif du centre supposent un allongement du temps de trajet des éboueurs, dont la plupart résident en banlieue (La Chapelle, Ivry, Montmartre), même si ces déplacements accusent toujours un temps de retard sur la croissance urbaine elle-même (Secardin, 2016).

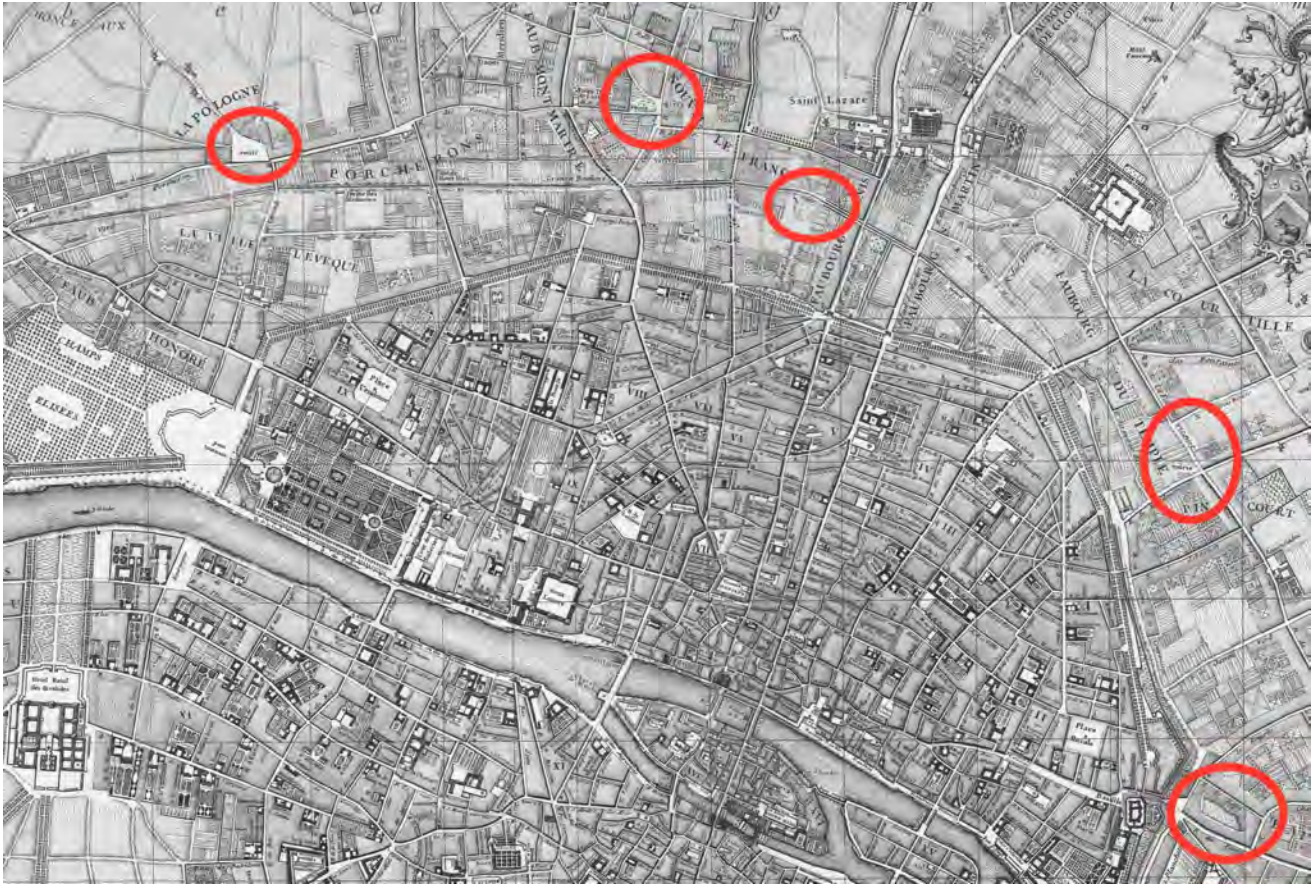
Cette intensification des circulations entraîne une amélioration continue des chaussées pour permettre le déplacement des charrois. En 1551, le prieur de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs demandait au locataire de sa décharge de paver ses abords. Vers 1760, autour de la voirie de la Petite Pologne, la rue de l'Arcade est pavée depuis la rue St-Lazare jusqu'à la Madeleine et passe à 6 pieds de large (4). La circulation de ces tombereaux constitue évidemment une gêne importante pour la circulation des autres véhicules, de plus en plus nombreux. D'où le développement de projets de nettoyage nocturne complémentaire, notamment en 1720. Mais le coût et la complexité d'organisation se sont révélés excessifs : 5 000 livres tournois (lt) pour chacun des 60 tombereaux garnis de 3 balayeurs au moins (soit 2 de plus que le jour), c'est-à-dire 300 000 lt à ajouter aux 180 000 lt du nettoyage diurne (5). On imagine mal, en outre, les Parisiens tolérer ce tapage nocturne, dans une ville encore bien silencieuse après le coucher du soleil (Cabantous,

Doc. 1. Eugène Atget, *Voiture transportant des ordures (boueux)*, 1910



Source : gallica.bnf.fr/BnF

Doc. 2. Emplacement des voiries de la rive gauche figurant sur le plan de Delagrive, 1740



Source : gallica.bnf.fr/BnF et auteurs

2009). Le projet refait surface en 1776, sans résultat (6). Pourtant, la nuit n'est pas de tout repos. Elle est réservée à l'évacuation des « eaux rouges » des tueries des bouchers, conservées à la boutique dans des récipients pendant la journée, ainsi qu'au curage malodorant des fosses d'aisance.

UNE GESTION CENTRALISÉE ?

Le quartier, voire la rue, constitue à l'origine la cellule de base de la gestion du nettoyage urbain (Descimon, Nagle, 1979). Depuis les réformes entreprises au XV^e siècle, et jusqu'aux années 1660, les échevins de la municipalité parisienne nommaient chaque année un commissaire au nettoyage par groupe de rues ou par quartier. Ces derniers étaient choisis parmi les bourgeois résidant sur place (propriétaires ou le plus souvent marchands et artisans, principaux locataires des

immeubles) et avaient pour fonction essentielle de collecter la taxe sur les boues et de passer des contrats avec les éboueurs, laboureurs ou charretiers, prenant en charge la collecte des ordures et le ramassage des boues. Ils étaient assistés par les commissaires de police du tribunal du Châtelet, qui étaient des magistrats aux compétences multiples. Pour cela, on rédigeait et gardait dans les archives un registre des maisons et des principaux habitants (propriétaires résidents et principaux locataires) de la zone concernée que les commissaires successifs se transmettaient au fur et à mesure de leurs prises de fonction. Le financement du nettoyage reposait ainsi sur le regroupement local des informations sur les contribuables. Financeurs et bénéficiaires du service, ces derniers étaient également chargés d'en contrôler la réalisation et de se plaindre au bourgeois commis des manquements de l'entrepreneur. D'une

manière générale, du XVI^e au XVII^e siècle, on observe une croissance du montant nominal des contrats accompagnant une extension de la surface couverte par chacun d'eux. Jusque dans les années 1620, les contrats, de quelques dizaines de livres, sont généralement formulés autour d'une rue principale : en 1550, l'est de la rive gauche est par exemple éclaté entre la place Maubert (et son marché), la rue Saint-Victor, le port Saint-Bernard, la rue Mouffetard et la rue Saint-Jacques. En 1625, un contrat unifié est passé dans le cadre du quartier municipal correspondant, pour un coût de 5900 lt (7). Bien que la mission de nettoyage soit d'intérêt général et pilotée globalement par la Ville, elle s'organise dans le cadre juridique inter-individuel du contrat privé, passé devant notaire. En la matière, la sphère publique n'apparaît pas indépendante des relations entre les différents groupes qui composent la société parisienne.

En 1665, ce système est compris dans la vaste réforme de l'administration de l'espace parisien entreprise par Louis XIV. Aux côtés du Lieutenant criminel et du Lieutenant civil, Louis XIV crée la fonction de Lieutenant général de Police (Milliot, 2011 ; Williams, 1979). Par cette réforme, la monarchie définit les contours d'une nouvelle autorité administrative. Le lieutenant de police doit en effet garantir l'ordre urbain et assurer une saine gestion de son espace. À ce titre, il capte une partie des compétences de la Ville en matière de nettoyage urbain. L'organisation de la collecte des boues reste dans les mains des bourgeois de chaque quartier, mais la nomination des commis revient désormais au Lieutenant de police dont les agents contrôlent ensuite le service fait et en rendent compte. De cette manière, le règne de Louis XIV ouvre une période hybride de coexistence entre deux modes de fonctionnement : l'investissement volontaire des élites parisiennes est désormais encadré par les agents de la monarchie. Ce changement est en cohérence avec la mise sous tutelle de plus en plus étroite des pouvoirs urbains, et dans le cas parisien par une intégration croissante de ceux-ci au sein de l'État (Croq, 2004). La réforme de la Lieutenance marque une évolution profonde : on ne trouve plus guère de trace, sauf exception, des marchés de nettoyage, ni dans les archives notariales, ni dans celles du Châtelet. Les contrats sont désormais l'affaire du Lieutenant de police, au moyen de soumission des entrepreneurs directement au greffe du conseil du roi, et s'inscrivent dorénavant dans un cadre que l'on pourrait qualifier de public alors même que le financement du nettoyage reste assuré par les citoyens (8).

Une première intervention directe de la monarchie dans le financement avait été tentée entre 1608 et 1638. Il s'agissait alors de capter une partie des droits d'entrées dans Paris, en particulier les aides sur le vin, pour les allouer à la collecte des boues et immondices. En crise financière à la fin des années 1630, et en plein contexte de tour de vis fiscal imposé par les nécessités du financement de la guerre de Trente Ans, la monarchie avait mis un terme à cette expérience qui s'était révélée peu concluante. Dans les premières années du XVIII^e siècle, les mêmes causes produisent des effets radicalement différents. Impécunieuse, ruinée par la guerre de Succession d'Espagne, la monarchie, par un édit de janvier 1704, impose aux Parisiens (en réalité aux seuls propriétaires d'immeubles) de racheter la taxe sur les boues. En échange d'une avance d'espèces sonnantes et trébuchantes représentant l'équivalent de 18 années de l'impôt, le roi s'engage à financer lui-même le ramassage des boues à l'avenir. De cette opération, qui aurait dû produire environ 5 400 000 lt sur le pied d'un produit annuel de 300 000 lt, il subsiste des quittances délivrées par le Trésor royal à partir de l'été 1708 (9). De la sorte, le rachat de la taxe débouche sur la mise en régie publique du nettoyage qui relève désormais entièrement de la monarchie. Malgré quelques tentatives de retour en arrière, ce système est resté en vigueur jusqu'en 1789.

Dans un premier temps, la lieutenance de Police assure elle-même l'organisation du service en passant des marchés quartier par quartier. Le plus souvent, les enchères se déroulent devant le conseil du roi, ou bien y sont agréées (Monnier, 1984, p. 130 et 194). Le système évolue en 1748. Quarante ans après la première réforme, alors que les montants encaissés ont été depuis longtemps dépensés et face à un accroissement imprévu des dépenses, la monarchie, après avoir consulté les notables parisiens, décide d'imposer un second rachat de la taxe des boues (Croq, Lyon-Caen, 2007). Parallèlement, le service est délégué à un entrepreneur général unique (Bezançon, 1995). Seul adjudicataire d'un marché pour le nettoyage de tout Paris à compter de 1749, Pierre Outrequin est issu du monde des logisticiens et financiers des routes. Il participe en effet à la gestion de la voirie parisienne depuis les années 1730, fournissant pavés, matériaux de construction et travailleurs pour les chantiers publics (10). En échange d'un montant forfaitaire, il s'engage à assurer l'ensemble du nettoyage, tout en le déléguant dans une large mesure à des voituriers de plus modeste envergure avec lesquelles il passe des contrats de sous-traitance. Ce

monopole est resté en vigueur par la suite. Ainsi Jean Chéradame, dernier adjudicataire d'Ancien Régime en 1783, pilotait pour la lieutenance une multiplicité de petits entrepreneurs. Ancien éboueur lui-même, Chéradame était bien placé pour les connaître et apprécier les exigences du métier.

L'INFORMATION COMME RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Depuis le milieu du XVII^e siècle, la monarchie a donc peu à peu pris le contrôle des gestionnaires des ordures. Le Lieutenant général de police s'est imposé comme l'interlocuteur principal en la matière. Naguère éclatée et morcelée entre divers types d'acteurs (habitants, officiers municipaux, commissaires de police, magistrats divers), l'information relative au flux de déchets se trouve ainsi centralisée entre les mains des agents d'une même institution royale.

La création de la lieutenance générale de Police et la mise en administration de la collecte des ordures et des boues ont pour conséquence de distendre le lien entre les bénéficiaires et les acteurs du service. Traditionnellement, chaque quartier veillait au respect des clauses du contrat de nettoyage à l'intérieur de ses limites. Les voituriers étaient connus et pouvaient être le cas échéant interpellés en cas de manquement (11). Tel n'est plus le cas lorsque les commissaires de police des quartiers prennent entièrement en main le nettoyage : absorbés par quantité de tâches, ils ne sont pas toujours en contact direct ni avec les habitants ni avec les voituriers ; par ailleurs, leurs carrières tendent à s'orienter vers les nécessités d'une police de sûreté. Le cas du célèbre commissaire Delamarre incite cependant à la prudence. Malgré les multiples demandes émanant directement du roi, il garde une activité non négligeable dans la gestion des boues de son quartier, l'île de la Cité (12). Mais dans ce schéma, le contrôle du service s'impose aux administrateurs, conséquence du passage du contrat de type privé à un contrat de type public. Le contrat de nettoyage étant désormais passé par le Lieutenant de police, généralement sans acte notarié, son exécution doit se conformer aux règles de la comptabilité de type public. Or, il est d'usage depuis le XVI^e siècle que le paiement de la commande publique ne soit engagé qu'une fois le service effectué. En d'autres termes, le changement d'organisation engendre théoriquement une évolution profonde dans la rémunération des éboueurs. Les agents de la monarchie doivent choisir et recruter les entrepreneurs d'une part, mais aussi vérifier l'exécution du service d'autre part. Dans le cadre des régies du XVIII^e siècle, la vérification du

service fait n'engage cependant pas directement le paiement des actes. En effet, Outrequin en 1748 ou Chéradame en 1783 perçoivent une rétribution annuelle mensualisée, et l'organisation du service leur est entièrement confiée, paiement des ouvriers réguliers inclus. En cas de défaut, le Lieutenant peut tenter une action contre eux et les contraindre à exécuter leur mission. Parallèlement, la perception de la taxe des boues et de ses avatars passe des mains des notables locaux vers celle des agents du fisc (Lyon-Caen, 2018).

Les archives ont subi des destructions et des tris considérables si bien qu'il n'est pas aisé de reconstituer l'organisation de cette administration. Des documents du mois de décembre 1788 permettent cependant de clarifier partiellement la procédure employée. Les inspecteurs de la lieutenance travaillent sur des formulaires imprimés composés de six colonnes : nom du voiturier, nombre de voitures, nombre de voies évacuées, heure d'arrivée et heure de départ, nombre d'ouvriers extraordinaires. Les inspecteurs ont en charge une circonscription précise (13). Les secteurs au sein desquels les contrôles s'effectuent correspondent aux vingt quartiers définis par la lieutenance parisienne au début du XVIII^e siècle pour réorganiser l'espace parisien. Ainsi, les inspecteurs faisaient remonter quotidiennement une information géo-localisée avec les moyens de l'époque : les formulaires permettaient ainsi une spatialisation des données quantitatives (Doc. 3). La Ville ne procédait pas autrement en demandant à ses propres agents d'établir des fiches de surveillance de l'état des égouts ou bien du niveau de la Seine qu'elle était chargée de gérer. À la fin du XVIII^e siècle, elle salariait un commis, placé sous les ordres de son architecte, pour effectuer des relevés journaliers de la hauteur de la rivière (14). La collecte de données relatives à l'environnement urbain a pris très tôt un tour extrêmement attentif au caractère local des phénomènes décrits (Brian, 1994 ; Fressoz, Locher, 2015).

Le caractère systématique de certaines informations interroge cependant. Car la volonté de tout inscrire s'étend dans les formulaires jusqu'à l'heure d'arrivée et de départ du quartier, au nombre de voies évacuées ou d'ouvriers présents... Comment cette information était-elle produite et validée ? Une première hypothèse consiste à imaginer un suivi précis des mouvements de la part des inspecteurs qui auraient ainsi eux-mêmes produit l'information. Compte tenu de l'ampleur de leurs responsabilités policières, cela paraît pourtant difficilement concevable (Couture, 2013 ; Vidoni, 2009). Il semble plus vraisemblable

Doc. 3. Feuille de relevé préimprimée pour les inspecteurs du nettoieiment,
Paris, Archives nationales, Y 15 038

NÉTOIEMENT de la Ville de Paris.

RAPPORT de Renaudin l'Inspecteur sur le service du Nétoieiment
de cejour d'hui *Dimanche 14 Decembre 1788*

NOMS des Quartiers & leurs Numéros.	NOMS des Propriétaires des Voitures.	Numéros des Voitures.	Heure de l'arrivée des Voitures.	Heure à laquelle elles ont fini leur travail.	Nombre de voitures envoyées.	RUES dans lesquelles il est resté des boues à enlever.	Quantité de boues restées.	OBSERVATIONS.	
1 Le Louvre	François Cottin	59	9	13	27	Paradis 2 Daut 2 a bausp	La Bruie 20		
		60				Madier 1 hay 1			Molinote 40
		61				Miclas Cottin 1 a bausp 1			Manfollis 37
		62				hay Cottin 2 charbon			Nelle 28
2 Le Palais Royal	Cottin	48	9	1		Carvion 3 Daut 1 a bausp	Louis 18		
		49				Janvotier 3 Daut 2 a bausp			Des chateaux 36
		50				D'Amilly 2 Daut 1 a bausp			Cadets Manfollis 70
		51				guyot 1 D'Amilly 2 a bausp			Marinthe 21
3 et parties de Montmartre		52			34	La Bruie 2 garnier 2	Le precheur 18		
		53				Brumet 3 Daut 1 a bausp			9 ches etc 238
		54				De la Haye 2 Daut 1 a bausp			
		55				guyot 1 Daut 1 a bausp			
4 Saubourg St Lazare	Laguerre	72	9	2 1/2	30	Remis guet 1			
		73				Fontaine 3 Daut 2 a bausp			
		74				Marchand 1 Le brel 2			
		75				cheval 1 Jaque le brun 2			
5 parties de Montmartre	Cottin	76	9	2 1/2	30	Luguet 2 Raffignolle 1			
		77				Solier 1 Dumay 2			
		78				mielle 1 guet 2			
		79				proprietair 2 Daut 1 a bausp			
6 parties de Montmartre	Mounier	80	9	19	33	guyot 1 guet 2			
		81				guyot 1 guet 2			
		82				guyot 1 guet 2			
		83				guyot 1 guet 2			
84	guyot 1 guet 2		180						
85									
		19							

Source : auteurs

que ces informations soient le résultat des déclarations des voituriers eux-mêmes. Ils y avaient tout intérêt, la rémunération des ouvriers excédentaires par rapport aux clauses du contrat mais rendus nécessaires pour le dégagement des glaces et des neiges, était en effet prise en charge directement par l'administration. Dans ce contexte, les inspecteurs n'auraient fait qu'enregistrer les données produites par les entrepreneurs du nettoyage, en vérifiant juste leur vraisemblance. Les deux hypothèses impliquent en tout cas une réelle proximité des agents de contrôle avec le travail effectué. L'interaction entre acteurs du contrôle d'une part et de l'exécution d'autre part débouchait alors sur la construction d'un savoir sur la rue qui était aussi un savoir de la rue. De toute évidence, cette connaissance participait d'une construction suivant un circuit *bottom up*.

Car d'une manière ou d'une autre, le savoir sur le nettoyage est en effet une expertise des balayeurs eux-mêmes. En 1782, dans le contexte de renégociation du bail général, Jacques-Hippolyte Ronesse publie ses *Vues sur la propreté de Paris*. Employé administratif dans le domaine du nettoyage, il dresse un tableau circonstancié de l'environnement parisien. Il pointe nombre de blocages sociaux et techniques empêchant d'assurer un meilleur entretien des rues de la capitale. Deux exemples peuvent être cités. Ronesse souligne tout d'abord, *topos* attendu, le comportement individualiste des Parisiens en matière de balayage. Chacun étant tenu de balayer devant sa porte, il suffit de repousser les immondices devant celle du voisin pour s'acquitter de sa tâche. Mais loin de constituer une déploration sur les vices de la nature humaine, le propos de Ronesse recouvre une dimension politique étroitement contextualisée dans les débats pré-révolutionnaires. Il expose en effet une contradiction intrinsèque de la société d'Ancien Régime : comment exiger des Parisiens qu'ils s'acquittent de leurs obligations, alors même que certains d'entre eux, en raison de leur naissance, en seront toujours exemptés. Pour Ronesse, l'inégalité des conditions conduit inévitablement à l'encombrement des rues. La constitution d'une offre d'un service de balayage payant par abonnement à compter de 1777 (El Ghoul, 1995, p. 190-194) visait peut-être à répondre à ce problème, en déchargeant les domestiques des riches d'une tâche trop subalterne, souvent confiée aux étalants et détenteurs d'échoppes autorisés à vendre au-devant des hôtels particuliers (15).

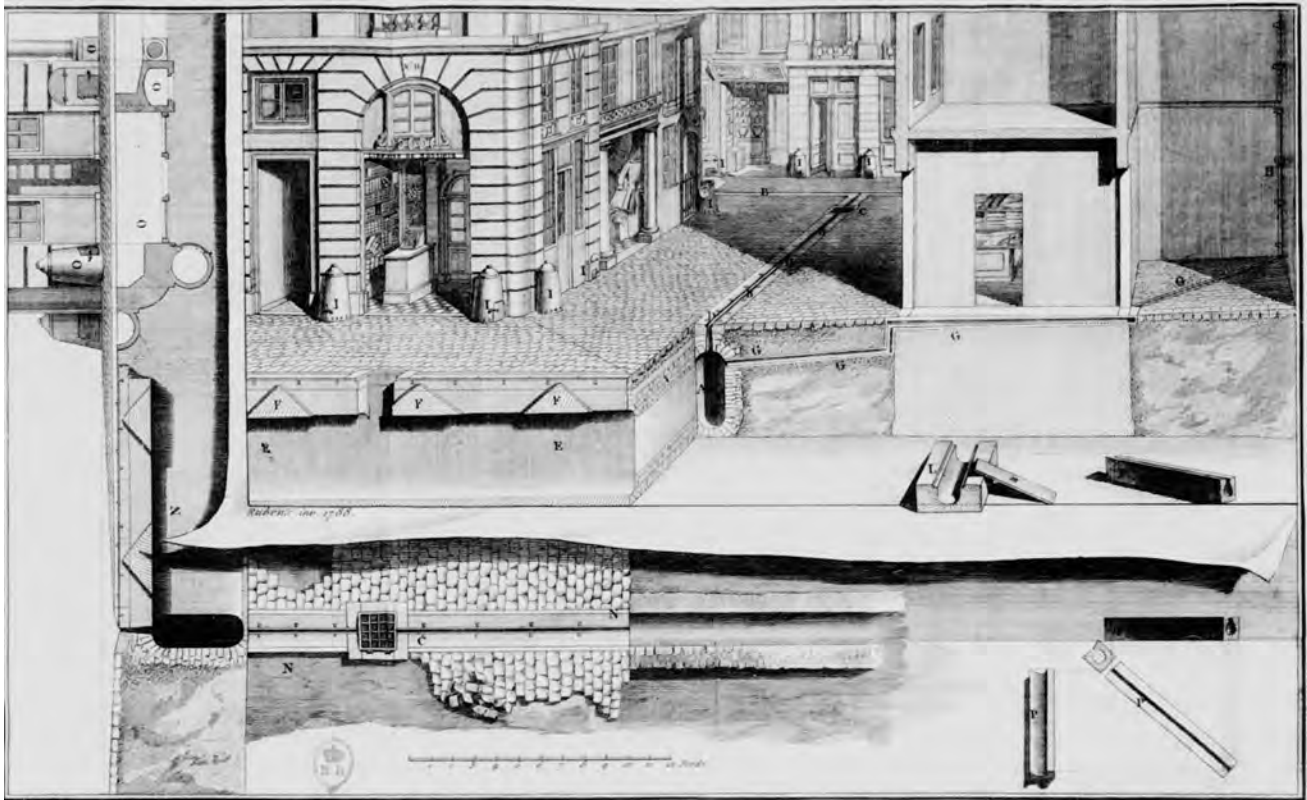
Du point de vue technique, Ronesse dénonce par ailleurs l'insuffisance du pendage des rues. Trop plates, elles

deviennent vite des cuvettes, piégeant les eaux d'autant plus sales qu'elles croupissent. Pour y remédier, il suggère de les remanier afin de leur donner la pente qu'elles n'ont pas, pour aussitôt en montrer les difficultés. Un tel travail implique la reprise en sous-œuvre des bâtiments et s'opposerait inévitablement à l'intérêt des propriétaires. Ces remarques montrent qu'aux côtés des données quantitatives issues du contrôle administratif, les édiles parisiens disposaient d'une information qualitative élaborée par les acteurs-mêmes du nettoyage. Il est vrai qu'en la matière, ce type de solution, passant par un réaménagement des pentes des voies de circulation, était en réalité bel et bien mis en œuvre régulièrement depuis le Moyen Âge (Weidenfeld, 1996, p. 139-155 pour une description du régime du pavé de Paris) (16). Ronesse évoque aussi des discussions avec les « boueux » qui font preuve d'une expertise technique cruciale. L'un d'eux souligne l'accroissement très récent du volume d'eau dans la ville permis par la multiplication des pompes mécaniques et encouragé par celle des vitrines des boutiques qu'il faut bien laver.

Les édiles parisiens disposaient donc d'informations précises et d'une bonne compréhension des enjeux du nettoyage. On sait par ailleurs qu'ils avaient à disposition les outils nécessaires pour mettre en série ces données. Les observations régulières du cours de la Seine avaient ainsi permis de dresser un profil très précis de son évolution au fil des années et des saisons. Sans qu'on puisse vraiment parler de prévision en matière d'hydrologie, la régularité des données était clairement mise au service de la gestion de la ville. Il s'agissait donc d'un savoir en action à l'échelle de la rue, servant par exemple à améliorer l'organisation au ras du sol (bornes, poubelles, etc.), voire en sous-sol, pour fluidifier les circulations. Un publiciste proposa par exemple à la veille de la Révolution, dans une des premières traductions graphiques d'une pensée de la rue comme espace de circulations, de dissimuler des poubelles dans les bornes protégeant des véhicules les piétons circulant sur les trottoirs (Tournon, 1789, voir Doc. 4).

Reste que dans ce cas l'information dont bénéficiait la Lieutenance était élaborée *a posteriori*, dans une logique essentiellement comptable et justificatrice. Si en matière d'amélioration des techniques artisanales (les fours par exemple), elle n'hésitait pas à recourir à l'expertise, voire à l'expérimentation scientifique à la fin de l'Ancien Régime (Leroux, 2011, p. 69-108), ce n'était guère le cas pour les ordures du tout-venant. En d'autres termes, et en dépit d'une capacité évidente

**Doc. 4. La rue idéale d'après Antoine Tournon,
Moyens pour rendre parfaitement propres les rues, 1789**



Source : Gallica.bnf/BnF

à systématiser les données et à les accumuler, l'objectif de l'information n'était pas véritablement d'aider à la prise de décision et à l'amélioration des flux. Elle devait simplement permettre de s'assurer que la capitale était bel et bien nettoyée, eu égard à sa situation présente et aux marchés des entrepreneurs et éventuellement à leur accorder une augmentation de leur rémunération. On pourrait certes arguer des pertes archivistiques pour rendre compte de l'absence de prévisions ou de simple anticipation, par exemple du rythme de croissance des déchets. Mais si de nombreux documents ont réellement disparu, d'autres éléments peuvent aussi être invoqués. La société parisienne est restée une société hiérarchisée. La voix d'un seul Grand vaut plus que celle d'une multitude de bourgeois. Sa raison n'est donc pas prioritairement arithmétique mais qualitative. L'évolution des usages de l'information, la mise en code uniforme de la ville se heurtait jusqu'à la Révolution à un plafond de verre politique comme le démontrent

les difficultés des premiers systèmes de numérotation des rues (Denis, 2015).

CONCLUSION

L'intensité des flux d'ordures issues du métabolisme parisien n'a cessé de s'accroître au fil de l'époque moderne. Non seulement la population parisienne a connu une augmentation importante, mais les modes de consommation ont également évolué, nourrissant la fabrique artisanale. Aucun document ne permet cependant d'attester que cela a effectivement incité les édiles à modifier fondamentalement leur approche de l'évacuation des ordures. Certes, le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements incitait ponctuellement les pouvoirs urbains à réglementer sur des points précis (Le Roux, 2012), mais pas à remettre en cause le cadre ordinaire du travail. La prégnance du découpage en quartiers de l'espace urbain n'est

jamais contestée par la possibilité de créer des itinéraires de tournée alternatifs. La chronologie des changements en la matière répond bien plus à des logiques administratives et fiscales qui conduisent à la stabilisation d'un système très centralisé au profit du Lieutenant général de police et des entrepreneurs au cours du XVIII^e siècle.

Le développement de cette gouvernance centralisée des flux d'ordures a bien créé les conditions d'apparition d'un nouveau régime de production de l'information. À l'échelle du quartier, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, l'information relative au nettoyage n'avait guère besoin d'être objectivée. L'interconnaissance entre les différents acteurs et les modalités du paiement des prestataires pouvaient suffire à réguler les usages. Dans un régime administratif, soumis à des impératifs comptables tatillons et procéduriers, l'information chiffrée devient une norme, une obligation. Elle sert à contrôler les services effectués, à justifier les paiements et le cas échéant, à motiver les sanctions ou les demandes supplémentaires. En ce sens, l'émergence d'un entrepreneur unique du nettoyage est plus un artefact administratif qu'une réalité capitalistique, à la différence d'autres secteurs marqués par la création de véritables sociétés commerciales pour gérer ces privilèges (éclairage, distribution d'eau, ramonage, etc.). La collecte de ces informations s'insère dans le cadre géo-administratif parisien. De fait, les données sont précisément localisées, pratiquement à l'échelle des rues. En définitive, les édiles disposaient des informations nécessaires à l'établissement d'une cartographie statistique. Ils ne l'ont pourtant pas fait, malgré la diffusion d'une

culture cartographique au sein des administrations, et quelques réalisations sectorielles, sur les égouts notamment (Boutier, 1995 ; Verdier, 2015). Pour autant, il est difficile d'affirmer que cette masse d'informations a effectivement contribué à l'amélioration de la gestion des flux, si ce n'est à leur simple gestion. En dépit de la mise en œuvre d'un suivi de plus en plus précis, les données chiffrées ne pouvaient en effet, sous l'Ancien Régime, prétendre justifier une initiative politique. Le calcul utilitaire trouvait sa légitimité avant tout dans une réflexion d'ordre moral (Oudin-Bastide, Steiner, 2015). C'est que toutes les paroles ne se valaient pas et que la logique de la préséance hiérarchique l'emportait sur les autres. En prolongeant les réflexions de Jacques-Hippolyte Ronesse, l'inégalité des conditions empêchait de fait la création d'un véritable système d'information au sens moderne du terme.

Nicolas Lyon-Caen est chargé de recherche au CNRS (IHMC – UMR 8066). Il travaille sur les bourgeoisies urbaines d'Ancien Régime et leurs relations à la ville comme espace social. Il a notamment publié La Boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIII^e siècle, (Paris : Albin Michel, 2010). nicolas.lyon-caen@ens.fr

Raphaël Morera est chargé de recherche au CNRS (CRH – UMR 8588). Il travaille sur l'économie de l'eau à l'époque moderne dans une perspective environnementale. Il a notamment publié, en 2011, L'assèchement des marais en France au XVII^e siècle (Rennes : Presses universitaires de Rennes). En 2018, il a publié un volume collectif intitulé Pouvoirs et environnement. Entre confiance et défiance, XVI^e-XXI^e siècles, également aux Presses universitaires de Rennes. raphael.morera@ehess.fr

NOTES

(1) Que Thomas Le Roux soit ici remercié pour sa lecture attentive et ses précieuses suggestions.

(2) Paris, Archives nationales, E 2023, f. 162, arrêt du conseil du roi du 8 août 1721 ; Commissariat général au développement durable, Bilan 2012 de la production de déchets en France, *Chiffres et statistiques*, mars 2015, n°615, [En ligne] (consulté le 1^{er} avril 2018) Disponible à l'adresse : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24102-bilan-dechets-France-annee-2012-SOeS.pdf>. Tous déchets inclus, la production française dépasse les 5500 tonnes par habitant et par an.

(3) Paris, Archives nationales, T 258/4.

(4) Paris, Archives nationales, Minutier central, étude XCI, liasse 27, 13 février 1551 et *ibid.*, Z¹882, 16 septembre 1763, procès verbal de réception des nouvelles voiries.

(5) Paris, Bibliothèque nationale de France, ms fr. 21687, f. 139.

(6) Siméon Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, Pascal Bastien, Sabine Juratic et Daniel Roche éd., Paris, Hermann, vol. IV, 2013, p. 786, 31 décembre 1776

(7) Paris, Archives nationales, Minutier central, étude XXXIII, liasse 33, 16 janvier 1549, f. 446 (port St-Bernard), liasse 35, 7 octobre 1550, f. 297 (Grande rue Mouffetard), et même jour f. 297 v. (rue St-Victor) ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms fr. 21 684, f. 395.

(8) Paris, Archives nationales, V⁷ 524, liste des adjudications des années 1719-1722 passées par les lieutenants généraux de police dont les minutes sont remises au garde des minutes des Finances en 1731 ; *ibid.*, Minutier central, II, 374, 22 mars 1713 : ce marché pour les boues du quartier St-Jacques-de-la-Boucheirie, est le dernier contrat devant notaire que nous connaissons.

(9) Paris, Archives nationales, P 4177-4189 : ces registres semblent cependant loin de couvrir toutes les maisons ; Véron

de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France depuis l'année 1595 jusqu'à l'année 1721*, t. II, Bâle, Cramer, 1758, p. 150.

(10) Paris, Archives nationales, H 1941/2, 26 octobre 1748, enregistrement de l'arrêt du 6 octobre précédent.

(11) Paris, Archives nationales, Y 15 886/B : ce dossier consacré aux directeurs du nettoyage du quartier Saint-Gervais donne un aperçu de leur activité sur la période 1637-1662.

(12) Paris, Bibliothèque nationale de France, ms fr. 21 687.

(13) Paris, Archives nationales, Y 15 038.

(14) Paris, Archives nationales, H 1956 (102), 31 août 1785.

(15) Paris, Archives nationales, Y 16 022/C contient des abonnements pour le balayage dans les quartiers de Saint-Avoye, du Marais et de la rue Saint-Antoine.

(16) Voir par exemple Paris, Archives nationales, Z^{1f} 1054 au sujet de la répartition d'une taxe pour la réfection de pentes de rues pavées dans le faubourg Saint-Antoine en 1666.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAD R., 2002, *Le Grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien régime*, Paris : Fayard.
- BARLES S., 2005, *L'invention des déchets urbains*, Seyssel : Champ Vallon.
- BEZANÇON X., 1995, Une approche historique du partenariat public-privé, *Revue d'économie financière*, 5-1, p. 27-50.
- BOUCHARY J., 1942, *Les compagnies financières à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, t. III, *Les compagnies d'assurances. La compagnie des illuminations de Paris et autres villes. La compagnie des carrosses de place Perreau. La compagnie du ventilateur et la compagnie des pompes antiméphitiques. Les compagnies de blanchisserie. La compagnie du Scioto*, Paris : M. Rivière.
- BOUDRIOT P.-D., 1986, Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque préindustrielle. Boues, immondices et gadoue à Paris au XVIII^e siècle, *Histoire, économie et société*, n° 5-4, p. 515-528.
- BOURGEOIS-GAVARDIN J., 1986, *Les Boues de Paris sous l'Ancien Régime. Contribution à l'histoire du nettoyage urbain aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Emmanuel Leroy Ladurie, École des hautes études en sciences sociales.
- BOUTIER J., 1995, Une tentative de relevé cadastral de Paris : le plan de l'abbé Jean Delagrive, 1735-1757, *Les Cahiers du CREPIF*, 50, p. 107-120.
- BRIAN É., 1994, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris : Albin Michel.
- CABANTOUS A., 2009, *Histoire de la nuit, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris : Fayard.
- COUTURE R., 2013, « Inspirer la crainte, le respect et l'amour du public ». *Les inspecteurs de police parisiens, 1740-1789*, thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Pascal Bastien et de Vincent Milliot, Université de Caen et Université du Québec à Montréal.
- CROQ L., 2004, La municipalité parisienne à l'épreuve des absolutismes : démantèlement d'une structure politique et création d'une administration (1660-1789), in Croq L. (dir.), *Le prince, la ville et le bourgeois*, p. 175-201.
- CROQ L. et LYON-CAEN N., La notabilité parisienne entre la police et la ville : des définitions aux usages sociaux et politiques, in : Jean-Marie L. (dir.), *La Notabilité urbaine, X^e-XVIII^e siècles*, Caen : Publications du CRHQ, p. 125-157.
- DENIS V., 2015, Les Parisiens, la police et les numérotages des maisons du XVIII^e siècle à l'Empire, *French Historical Studies*, 2015-1, vol. 38, p. 83-103.
- DESCIMON R., NAGLE J., 1979, Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979-5, 34^e année, p. 956-983.
- EL GHOUL F., 1995, *La police parisienne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1785)*, Tunis : Université de Tunis, Faculté des sciences humaines et sociales, 2 vol.
- FRESSOZ J.-B., LOCHER F., 2015, L'agir humain sur le climat et la naissance de la climatologie historique, XVII^e-XVIII^e siècle, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2015-1, n° 62, p. 48-78.
- GUILLEME A., 2007, *La naissance de l'industrie à Paris, entre sueurs et vapeurs, 1780-1830*, Seyssel : Champ Vallon.
- JORLAND G., 2010, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris : Gallimard.
- KAPLAN S. L., 1984, *Provisioning Paris. Merchants and millers in the grain and flour trade during the eighteenth century*, Ithaca: Cornell University Press.
- LAVOISIER, 1988, *De la richesse territoriale du royaume de France*, (texte et documents présentés par J.-C. Perrot), Paris : éd. du CTHS.
- LE ROUX T., 2011, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris : Albin Michel.
- LE ROUX T., 2012, De Delamare à Mercier : visions plurielles, appréhension et régulation des boues, cris et embarras de Paris au XVIII^e siècle, in Belleguic T., Turcot L. (dir.), *Les Histoires de Paris (XVI^e-XVIII^e siècle)*, t. II, Paris : Hermann, p. 405-426.
- LYON-CAEN N., 2018, Combien vaut Paris ? La monarchie, les loyers et les boues de la capitale à l'époque, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° 552, p. 179-198.
- MARIN B., VIRLOUVET C. (dir.), 2004, *Nourrir les cités de Méditerranée. Antiquité-Temps modernes*, Paris : Maisonneuve & Larose/MMSH-Universidad Nacional de Educación a Distancia.
- MARTINAT M., 2004, *Le « juste » marché. Le système annonaire romain au XVI^e et XVII^e siècles*, Rome : École française de Rome.
- MILLIOT V., 2011, *Un policier des Lumières, suivi de mémoires de J.-C.-P. Lenoir (1732-1807), ancien lieutenant général de police de Paris*, Seyssel : Champ Vallon.

- MONNIER F., 1984, *Les marchés de travaux publics dans la Généralité de Paris au XVIII^e siècle*, Paris : LGDJ.
- MORICEAU J.-M., POSTEL-VINAY G., 1992, *Ferme, entreprise, famille. Grande exploitation et changements agricoles : les Chartier (XVII^e-XIX^e siècles)*, Paris : Éditions de l'EHESS.
- OUDIN-BASTIDE C., STEINER P., 2015, *Calcul et morale. Coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Paris : Albin Michel.
- PARMENTIER I., 2007, L'or et l'ordure. Les initiatives du pouvoir central dans la gestion des déchets urbains au XVIII^e siècle en Belgique, *Histoire urbaine*, n° 18-1, p. 61-76.
- RONESSE J.-H., 1782, *Vues sur la propreté des rues de Paris*, s.l.
- SECARDIN S., 2016, *L'influence du tissu urbain sur la gestion des déchets de la fin du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle. Le cas des voiries dépotoirs de Paris*, Mémoire de Master 2 d'archéologie, Université Paris I.
- TOURNON A., 1789, *Moyens pour rendre parfaitement propres les rues*, s.l.
- VERDIER N., 2015, *La carte avant les cartographes. L'avènement du régime cartographique en France au XVIII^e siècle*, Paris : Publications de la Sorbonne.
- VAN DRIEL J., 2014, Ashes to ashes: the stewardship of waste and economic cycles of agricultural and industrial improvement, 1750-1800, *History and Technology*, vol. 30, n° 3, p. 177-206.
- VIDONI N., 2009, Les « Officiers » de police à Paris (milieu du XVII^e-XVIII^e siècle). Distribution territoriale et compétences, *Rives méditerranéennes*, 34, p. 110-130.
- VIDONI N., 2014, Les informations policières à Paris entre 1667 et 1830. Production, usages et pratiques de gouvernement, *Amnis*, [En ligne] 13/2014. DOI:10.4000/amnis.2137
- WEIDENFELD K., 1996, *La Police de la petite voirie à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris : L.G.D.J.
- WILLIAMS A., 1979, *The Police of Paris, 1718-1789*, Baton Rouge : Louisiana State University Press.
- ZELLER O., 1989, Politique frumentaire et rapports sociaux à Lyon, 1772-1776, *Histoire, économie et société*, n° 2, p. 249-286.

Résumé – Nicolas Lyon-Caen, Raphaël Morera – Naissance, réorganisation ou formalisation d'un système d'information ? La propreté des rues de Paris, XVI^e-XVIII^e siècles

L'organisation des flux de toute nature constitue un enjeu majeur de l'urbanisation, tout à la fois technique, politique et administratif. Parmi eux, celui des déchets conditionne la croissance et la salubrité urbaine. Dans le Paris d'Ancien Régime, les modalités de collecte et d'évacuation des déchets n'ont pas bénéficié de fortes évolutions techniques. En revanche, leur organisation a connu des changements notables. Alors qu'elle relevait très largement de la compétence des citoyens eux-mêmes au XVII^e siècle, à travers un système de représentation, elle a progressivement été captée par la monarchie qui y trouvait un intérêt pécuniaire. Ce faisant, la collecte des déchets a été intégrée au système financier et administratif de l'État royal au travers de la Lieutenance générale de police. Elle a surtout été dès lors soumise à un contrôle tatillon à l'origine de la production de données abondantes, localisées et désormais centralisées. De la sorte, les administrateurs du XVIII^e siècle connaissaient bien les flux de matières produites par la consommation urbaine. Pourtant, si ce contrôle fournissait des informations précises, celles-ci n'ont jamais été utilisées que dans une optique comptable, pour vérifier la bonne exécution des marchés, et non dans une perspective prévisionnelle ou anticipatrice.

Mots-clefs : Paris, Ancien Régime, ordures, police

Abstract – Nicolas Lyon-Caen, Raphaël Morera – Birth, Reorganization or Formalization of an Information System? Cleaning the Streets of Paris, 16th-18th Centuries

In a context of urban growth, the management of flows of any kind is a technical, political and administrative challenge. Organization of waste collection greatly contributes to a healthy urban environment. In early-modern Paris, from the 16th century up to the French Revolution, the operating methods for waste disposal did not technically evolve. However, they did experience major developments in terms of local politics. In the 17th century, waste management was the concern of local citizens through a system of representation. At the beginning of the 18th century, the State took over the management for fiscal reasons and finally embedded it into its own administration through the Lieutenance générale de police. Henceforth, waste collection was subject to scrupulous controls that produced extensive localized and centralized data. This meant that 18th century administrators were aware of the material flows produced by urban consumption. Although the information was very precise, it was never used for projection or anticipation but only for financial auditing of public procurements.

Keywords: Paris, Old regime, waste management, police